

Publié le 22 décembre 2014



Thomas Caveng, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

André Soulier chargé par la LFP de présenter un rapport sur la notion de Third Party Ownership dans le football professionnel

Le Conseil d'Administration de la Ligue de Football Professionnel française a décidé le 26 septembre 2014 de demander à [André Soulier](#), en sa qualité de Président de la Commission Juridique de la Ligue, de lui présenter au printemps 2015 un rapport sur les auditions qu'il conduit actuellement en matière de *Third Party Ownership*, assorti de préconisations pour l'avenir.

Soulier Bunch est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, visitez soulierbunch.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.